

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D022_290324

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - Budget Principal

Le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal fait apparaître, en section de fonctionnement, un excédent global de clôture de 3 997 053,16 € et en section d'investissement un excédent global de clôture de 5 150 341,80 €.

Il est proposé au Conseil, après avoir pris en compte les restes à réaliser 2023 (en dépenses 7 454 144,24 € et en recettes 3 897 451 €), d'affecter 2 200 000 € au titre de la réserve complémentaire à l'article 1068 de la section d'investissement et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 797 053,16 € au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

DECIDE après avoir pris en compte les restes à réaliser 2023 (en dépenses 7 454 144,24 € (sept millions quatre cent cinquante-quatre mille cent quarante-quatre euros et vingt-quatre centimes) et en recettes 3 897 451 € (trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante et un euros), d'affecter 2 200 000 € (deux millions deux cent mille euros) au titre de la réserve complémentaire à l'article 1068 de la section d'investissement et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 797 053,16 € (un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-trois euros et seize centimes) au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Christèle CERISIER-PHILIPPE
Secrétaire de séance



Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

